



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021
Compte-rendu sommaire

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, GILLET, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, SIGUIER, CAZIN (présent à compter de la délibération n°1), PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE et Monsieur BELLIOU.

Monsieur SIGUIER pour la délibération n°18 portant sur l'autorisation de signature des conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage pour les ports de plaisance de Pornichet.

Monsieur DOUCHIN pour la délibération n°18 portant sur l'autorisation de signature des conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage pour les ports de plaisance de Pornichet.

Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Madame TESSON qui a donné pouvoir à Madame MARTIN (à l'exception de la délibération n°18 portant sur l'autorisation de signature des conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage pour les ports de plaisance de Pornichet).

Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Monsieur SIGUIER (à l'exception de la délibération n°18 portant sur l'autorisation de signature des conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage pour les ports de plaisance de Pornichet).

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

✍

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2021 est adopté par 29 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX).

✍

Madame DESSAUVAGES apporte une information sur le bail réel solidaire.

✍

1/ COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES EN 2020

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2020.

2/ COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES – PRESENTATION DU RAPPORT

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport de la Commission de contrôle des comptes, établi dans le cadre de l'examen des rapports annuels des délégataires de service public.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CASINO DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2019/2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Casino de Pornichet pour l'exercice 2019/2020.

4/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET – RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du concessionnaire pour la délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance de Pornichet pour l'exercice 2020.

5/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PORT D'ECHOUAGE DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion du port d'échouage pour l'exercice 2020.

6/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MINI-GOLF DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour l'exploitation du mini-golf de Pornichet pour l'exercice 2020.

7/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE SUR LA COMMUNE DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile sur la Commune de Pornichet pour l'exercice 2020.

8/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'HIPPODROME DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'hippodrome de Pornichet pour l'exercice 2020.

9/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'OFFICE DU TOURISME DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions d'office du tourisme de Pornichet pour l'exercice 2020.

10/ SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES – LOTS DE PLAGE RELATIFS AUX RESTAURANTS, CLUBS DE PLAGE ET CLUBS DE VOILE – RAPPORTS DES SOUS-TRAITANTS POUR L'EXERCICE 2020 – PRESENTATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation des rapports des sous-traitants pour l'exploitation des lots de plage pour l'exercice 2020 :
 - o Lot n°1 – as-lib-1 – SARL La Désirade - restaurant Le Rentre à Pied.
 - o Lot n°2 – as-lib-2 – SARL Yagga - club de voile Yagga.
 - o Lot n°3 – as-lib-3 – SARL Plein Sud - restaurant Plein Sud.
 - o Lot n°4 – as-lib-4 – SARL plage Pornichet - restaurant Papy Mougeot.
 - o Lot n°5 – as-lib-5 – SAS JONEAU - restaurant La Signature.
 - o Lot n°6 – as-lib-6 – SAS Du sable et des bateaux - club de voile Albatros.
 - o Lot n°7 – as-lib-7 – SAS Du sable et des bateaux - club de voile Albatros.
 - o Lot n°8 – as-lib-8 – SARL A2 - restaurant Polo Beach.

- Lot n°9 – as-lib-9 – Monsieur GAGNEUX - club de plage Les Korrigans.
- Lot n°10 – as-lib-10 – Monsieur GUENY - club de plage Les Dauphins.
- Lot n°11 – as-lib-11 – SARL Océanes Voile Pornichet - restaurant L'Escale.
- Lot n°12 – as-lib-12 – SARL GTO Beach - restaurant La petite plage.
- Lot n°13 – as-lib-13 – SAS Le Club des 3 Copains - club de plage Mickey.
- Lot n°14 – as-bs-1 – EURL Le Récif - restaurant Le Récif.
- Lot n°16 – as-sm-1 – SARL Poséidon - club de plage Poséidon.
- Lot n°17 – as-sm-2 – SAS Tibidabo - restaurant Le Tibidabo.
- Lot n°18 – as-sm-3 – SARL EDV Eole - club de voile Eole.

Il est rappelé que le lot n°15 – as-bs-2 – SARL Bel Air Plage - club de plage L'Eau d'As n'ayant pas ouvert en 2020, aucun rapport n'a été transmis.

11/ PROJET DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – CINEMA – SAISIE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – AUTORISATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin de recueillir son avis sur le principe de la concession du cinéma.

12/ PROJET DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – FOURRIERE AUTOMOBILE – SAISIE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – AUTORISATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin de recueillir son avis sur le principe de la concession de fourrière automobile.

13/ TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, LA SPL SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION TOURISME, L'ASSOCIATION LES ESCALES ET LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux d'entretien du patrimoine immobilier, désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

14/ EXERCICE 2021 – PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – EXERCICES 2015 A 2019 – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les pertes sur créances irrécouvrables.
- Impute la dépense aux comptes 6541 et 6542 ouverts au budget principal.

15/ TARIFS MUNICIPAUX – MODIFICATIONS – EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES COMMERCANTS SEDENTAIRES ET DES COMMERCANTS DU MARCHE ET DES HALLES

Suite à l'exposé de Madame BOUYER, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires comme suit :
 - o Exonère des droits de terrasses et d'étalages à hauteur de 50%, pour la période annuelle 2021, les bars et restaurants ayant fait l'objet d'une fermeture administrative depuis le 6 novembre 2020 jusqu'au 19 mai 2021.
 - o Exonère des droits de terrasses et d'étalages à hauteur de 1 mois et demi, pour la période annuelle 2021, les autres commerces de produits manufacturés occupant le domaine public et qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative du 3 avril au 19 mai 2021.
- Approuve l'exonération des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants du marché et des halles comme suit :
 - o Exonère à hauteur de 50%, pour la période du second trimestre (avril à juin), les commerçants dits « manufacturés » ayant fait l'objet d'une fermeture administrative du 3 avril au 19 mai 2021.
 - o Exonère à hauteur de 100%, pour les deux premiers trimestres 2021 (janvier à juin), le bar des halles ayant fait l'objet d'une fermeture administrative depuis le 6 novembre 2020 jusqu'au 19 mai 2021.
 - o Dit que l'exonération couvre, pour la période, les éventuels forfaits abonnement eau et électricité pour ces commerçants.

16/ SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES – AVENANTS PORTANT EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE POUR L'ANNEE 2021 – CRISE SANITAIRE COVID-19 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les avenants aux conventions de sous-traités d'exploitation conclus entre la Ville de Pornichet et les sous-traitants ci-désignés, portant exonération à hauteur de 2 / 8^{ème} de la redevance pour l'année 2021 :
 - o Lot n°1 – as-lib-1 – SARL La Désirade - restaurant Le Rentre à Pied.
 - o Lot n°2 – as-lib-2 – SARL Yagga - club de voile Yagga.
 - o Lot n°3 – as-lib-3 – SARL Plein Sud - restaurant Plein Sud.
 - o Lot n°4 – as-lib-4 – SARL plage Pornichet - restaurant Papy Mougeot.
 - o Lot n°5 – as-lib-5 – SAS JONEAU - restaurant La Signature.
 - o Lot n°6 – as-lib-6 – SAS Du sable et des bateaux - club de voile Albatros.
 - o Lot n°8 – as-lib-8 – SARL A2 - restaurant Polo Beach.

- Lot n°11 – as-lib-11 – SARL Océanes Voile Pornichet - restaurant L'Escale.
- Lot n°12 – as-lib-12 – SARL GTO Beach - restaurant La petite plage.
- Lot n°13 – as-lib-13 – SAS Le Club des 3 Copains - club de plage Mickey.
- Lot n°14 – as-bs-1 – EURL Le Récif - restaurant Le Récif.
- Lot n°17 – as-sm-2 – SAS Tibidabo - restaurant Le Tibidabo.
- Lot n°18 – as-sm-3 – SARL EDV Eole - club de voile Eole.
- Autorise Monsieur Le Maire, ou Monsieur DAGUIZE, à les signer.

17/ SURVEILLANCE DES PLAGES DE PORNICHET – REMBOURSEMENT DES INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS DE L'ETAT – LETTRE D'ENGAGEMENT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur MORVAN, conseiller municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la prise en charge du remboursement des indemnités de déplacement des personnels de l'Etat mis à disposition pour la surveillance des plages de Pornichet pendant la saison estivale 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

18/ PORTS DE PLAISANCE DE PORNICHET – CONVENTIONS DE STATIONNEMENT DES POSTES A FLOTS AVEC GARANTIES D'USAGE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur SIGUIER et Monsieur DOUCHIN se retirent et ne participent ni au débat, ni au vote.

Les pouvoirs de Madame TESSON et Madame MANENT ne sont pas effectifs pour cette délibération.

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 22 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX).

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage prenant effet au 1^{er} janvier 2027 avec la liste des bénéficiaires sous réserve des opérations de vérification des pièces justificatives transmises par les bénéficiaires.
- Autorise, le cas échéant, Monsieur Le Maire à signer les conventions de stationnement des postes à flots avec garanties d'usage avec les candidats, dans l'ordre figurant sur la liste d'attente et par substitution avec les bénéficiaires visés ci-avant, en cas de désistements, de dossiers non recevables après vérification des pièces justificatives ou d'absence de versement du dépôt de garantie.
- Précise que les dépôts de garantie seront encaissés sur le compte 165 du budget principal de la Collectivité. Ces sommes seront versées au concessionnaire une fois la concession pour l'aménagement et l'exploitation des ports de plaisance de Pornichet notifiée.

19/ EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX).

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal.
- Précise que ces dépôts de garantie seront encaissés sur le compte 165 du budget principal de la Collectivité et seront versés au concessionnaire une fois que la concession pour l'aménagement et l'exploitation des ports de plaisance de Pornichet sera notifiée.

20/ TAXE DE SEJOUR 2022 – APPROBATION DES TARIFS

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 30 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Approuve les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022 et ses modalités d'application.
- Exonère les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

21/ DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT « DOMAINE DE BEAUCHAMP » – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur GILLET, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la dénomination de la voie interne du lotissement « Domaine de Beauchamp », telle que proposée à savoir :
 - Allée des Haras.

22/ ADHESION AU DISPOSITIF « AMBITION MARITIME ET LITTORAL », APPEL A PROJET « PLACES A PRENDRE » AU PARC PAYSAGER – CONVENTION D'ADHESION ENTRE LA CARENE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur CAUCHY, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adhère au dispositif « ambition maritime et littoral », appel à projets « places à prendre ».
- Approuve la convention d'adhésion entre la CARENE et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur CAUCHY, à la signer et à en assurer l'exécution.

23/ CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOIA – CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE-ACTEE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GILLET, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la candidature de la Ville de Pornichet à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA de la FNCCR.
- Approuve la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE-ACTEE.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GILLET, à la signer ainsi que tout document relatif à cette action et à en assurer l'exécution.

24/ LUDOTHEQUE – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – APPROBATION

Suite à l'exposé de Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modifications du règlement intérieur de la Ludothèque.

25/ INTERNATIONAUX DE FRANCE DE MATCH RACING 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COURSE CROISIERE (APCC), LA SA DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHE ET LA VILLE DE PORNICHE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association pour la Promotion de la Course Croisière, la SA du port de plaisance de Pornichet – La Baule et la Ville de Pornichet pour l'organisation des Internationaux de France de match-racing 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

26/ MASTERS DE VOLLEY-BALL DE PLAGES 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION PORNICHE ET LA VILLE DE PORNICHE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association Pornichétine pour la Promotion du Volley Ball et la Ville de Pornichet pour l'organisation des Masters de Volley Ball de plage 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

27/ GRAND PRIX ATLANTIQUE PRO AM ETF 26 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COURSE CROISIERE (APCC), LA SA DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET – LA BAULE, LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Association pour la Promotion de la Course Croisière (APCC), la SA du port de plaisance de Pornichet – La Baule, Loire-Atlantique Nautisme et la Ville de Pornichet pour l'organisation du Grand Prix Atlantique PRO AM ETF 26 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

28/ BATICUP 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BATICLUB 44, LA SA DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET – LA BAULE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Baticlub 44, la SA du port de plaisance de Pornichet-La Baule et la Ville de Pornichet pour l'organisation de la 10^{ème} édition de la régates Baticup 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

29/ EXERCICE 2021 – ASSOCIATION « LES RENDEZ-VOUS CONTES » – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les rendez-vous contés » d'un montant de 300 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à signer toutes les pièces nécessaires.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

30/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) LE GRAND T – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat et ses annexes entre l'EPCC Le Grand T et la Ville de Pornichet pour la saison 2021/2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à les signer et à en assurer leur exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

31/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE, SCENE NATIONALE DE SAINT-NAZAIRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Théâtre, Scène nationale de Saint-Nazaire et Quai des Arts, Ville de Pornichet pour la saison 2021/2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

32/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ATLANTIA, PALAIS DES CONGRES DE LA BAULE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre Atlantia - Palais des Congrès de la Baule et Quai des Arts - Ville de Pornichet pour la saison 2021/2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

33/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARRE D'ARGENT / VILLE DE PONTCHATEAU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Carré d'Argent – Ville de Pontchâteau et Quai des Arts - Ville de Pornichet pour la saison 2021/2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

34/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE INTER AGES DE SAINT-NAZAIRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'Université Inter-Ages et Quai des Arts pour la saison 2021/2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

35/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU CHAINON – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Réseau Chaînon et Quai des Arts pour la saison 2021/2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à solliciter l'aide correspondante auprès de l'association Réseau Chaînon.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

36/ QUAI DES ARTS – SAISON 2021/2022 – TARIFS – APPROBATION

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs de billetterie de Quai des Arts.
- Approuve les tarifs spéciaux et conditions particulières.
- Approuve les formules d'abonnement.
- Approuve les modes de paiement.
- Approuve les tarifs du bar.

37/ PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT) – CONVENTION CADRE RELATIVE AUX MODALITES FINANCIERES ENTRE LA CARENE ET LES VILLES DE BESNE, LA CHAPELLE DES MARAIS, DONGES, MONTOIR DE BRETAGNE, SAINT-ANDRE-DES-EAUX, SAINT JOACHIM, SAINT MALO DE GUERSAC, SAINT-NAZAIRE, TRIGNAC ET PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention cadre relative aux modalités financières de mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire entre la CARENE et les Villes de Besné, La Chapelle-des-Marais, Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire, Trignac et Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de la délibération n°20.05.02 en date du 27 mai 2020, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

1/ Administration générale

- Décision n°2021-228 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 464 €.
- Décision n°2021-255 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 464 €.
- Décision n°2021-257 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 464 €.
- Décision n°2021-258 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 464 €.

- Décision n°2021-259 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 178 €.
- Décision n°2021-260 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 178 €.
- Décision n°2021-269 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 464 €.
- Décision n°2021-270 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 464 €.

2/ Finances

- Décision n°2021-246 portant aliénation de gré à gré du véhicule Citroën Jumper, immatriculé 176 CBA 44, non roulant et accidenté, pour un montant de 500 € TTC à la société LG Réparation.
- Décision n°2021-261 fixant à 3 686 € le montant total de la redevance pour l'occupation du domaine public et pour l'occupation provisoire par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2021.

3/ Marché de service, de fourniture et de prestations intellectuelles

- Décision n°2021-105 approuvant le contrat RGPD avec le CSE Les Chantiers de l'Atlantique qui définit les conditions dans lesquelles Quai des Arts s'engage à traiter les données à caractère personnel des bénéficiaires du CSE ainsi que des salariés du CSE dans le cadre de l'organisation et de la vente de places de spectacles.
- Décision n°2021-145 approuvant l'offre financière de la société SOCOTEC concernant la mission de contrôleur technique dans le cadre des travaux de réfection de la zone de plonge de la cuisine Gambetta, pour un montant de 1 524 € TTC.
- Décision n°2021-183 approuvant l'offre financière de la société SDVI relative à l'acquisition de deux véhicules comme suit :
 - ✓ Lot 1 : camion bi-benne de 14 tonnes pour un montant de 92 866,76 € TTC et une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 1 800 € TTC.
 - ✓ Lot 2 : camion multi-benne pour un montant de 56 453,76 € TTC.
- Décision n°2021-198 approuvant l'offre financière de la société Qualiconsult concernant la mission de contrôleur technique dans le cadre de la transformation d'un ancien bureau d'études en lieu d'accueil enfants/parents, pour un montant de 1 668 € TTC.
- Décision n°2021-240 approuvant l'offre financière de la SARL Levavasseur concernant la fourniture de jeunes plants d'arbres et d'arbustes conformes au label Végétal Local demandé par le Conseil Régional, pour la plantation de bosquets et haies bocagères en espace semi-naturel, pour un montant total de 1 730,54 € TTC.
- Décision n°2021-244 approuvant l'offre financière de la société Locatrading concernant la fourniture d'un module reconditionné et reconfiguré pour le poste de secours de Sainte-Marguerite, pour un montant de 22 134 € TTC.
- Décision n°2021-263 approuvant le contrat d'engagement conclu avec Madame LEQUYER pour l'animation d'un atelier philosophique dans le cadre des semaines de révision à la médiathèque pour la date du 18 juin 2021, pour un montant de 50 € TTC.
- Décision n°2021-264 approuvant l'offre financière de la société AGPU concernant une mission de communication dans le cadre du projet d'aménagement du Cœur de Ville, pour un montant de 4 200 € TTC.

4/ Etudes et travaux

- Décision n°2021-193 approuvant l'offre financière de la société Renofors relative aux travaux de renforcement de la charpente de l'église de Saint-Sébastien, pour un montant de 69 326,40 € TTC.
- Décision n°2021-194 approuvant l'offre financière de la société Agir Laboratoire relative à la réalisation de sondages géotechniques de voirie à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement du Front de Mer, pour un montant de 26 163,48 € TTC.

- Décision n°2021-195 autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt de la déclaration préalable pour la transformation d'un ancien local en lieu d'accueil enfants/parents, avenue de la Virée Loya.
- Décision n°2021-231 approuvant l'offres technique et financière de la société Cinéservice dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente et d'une salle de cinéma pour le lot 18 – équipement cinéma, pour un montant de 191 370 € TTC.
- Décision n°2021-241 autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt de la déclaration préalable pour l'installation d'un support de communication, type kakémono, sur la façade de la Médiathèque, place du Maréchal Joffre.
- Décision n°2021-243 approuvant l'offre financière de la société S3A relative au branchement d'eaux usées au poste de secours de Sainte-Marguerite, pour un montant de 20 479,20 € TTC.
- Décision n°2021-251 approuvant le marché complémentaire avec la société LF System's pour les travaux de mise aux normes des systèmes d'alarme sur différents sites de la Ville de Pornichet. Le montant maximum de cet accord-cadre à marchés subséquents est réparti comme suit :
 - ✓ De la notification au 31 décembre 2021 pour un montant de 12 000 € TTC.
 - ✓ Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant de 6 000 € TTC.
 - ✓ Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de 6 000 € TTC.
- Décision n°2021-252 approuvant l'avenant n°1 au marché de maintenance, travaux, télésurveillance de systèmes d'alarme intrusion et intervention de sécurité avec la société LF System's afin d'intégrer le nouveau site du Club House du Ninon Tennis Club. Le montant maximum de cet accord-cadre à bons de commande s'élève à 18 846 € TTC.

5/ Culture

- Décision n°2021-215 approuvant l'avenant n°3 au contrat de cession conclu avec le producteur la SAS Ki m'aime me suive pour le spectacle de Roukiata Ouedraogo « Je demande la route ». L'avenant n°3 reporte la représentation du 24 janvier 2021 au 12 juin 2021 dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 de Quai des Arts. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
- Décision n°2021-234 approuvant l'avenant n°2 au contrat de cession conclu avec le producteur Les Productions Entropiques pour le spectacle « Guillaume Meurice dans The Disruptives ». L'avenant n°2 reporte la représentation du 2 avril 2021 au 4 juin 2021 dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 de Quai des Arts et prévoit également l'accueil de 8 personnes dont 3 la veille de la représentation. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
- Décision n°2021-235 approuvant l'avenant n°1 au contrat de cession conclu avec le producteur Thalia Prod EURL pour le spectacle « Je pionce donc je suis ». L'avenant n°1 reporte la représentation du 14 mars 2020 au 29 mai 2021 dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 de Quai des Arts et prévoit également la prise en charge de l'accueil de 3 personnes constituant l'équipe artistique du Producteur. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
- Décision n°2021-236 approuvant l'avenant n°2 au contrat de cession conclu avec le producteur La Familia pour le spectacle de Chloé Lacan « J'aurais aimé savoir ce que ça fait d'être libre ». L'avenant n°2 annule le report de la représentation au 9 novembre 2021 et l'avance au dimanche 6 juin 2021 dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 de Quai des Arts. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
- Décision n°2021-237 approuvant l'avenant n°1 au contrat de cession conclu avec le producteur Sofia Label pour le spectacle « Hip Hip Hip ». L'avenant n°1 reporte la représentation du 9 janvier 2021 au 11 juin 2021 dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 de Quai des Arts et prévoit également la prise en charge de l'hébergement et de la restauration de l'équipe artistique. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

- Décision n°2021-238 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur l'association Bivouac pour le spectacle « Le rêve d'Erica » pour la date du 14 juillet 2021 dans le cadre du festival Les Renc'Arts, pour un montant de 6 285 € TTC, frais de transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2021-239 approuvant l'avenant n°1 au contrat de cession conclu avec le producteur l'association Wart pour le spectacle « Naive New Beaters ». L'avenant n°1 avance la date de représentation initialement prévue le 12 août 2021 au 15 juillet 2021 au boulodrome du Bois Joli dans le cadre du festival Les Renc'Arts, Il précise également que l'équipe artistique est composée de 9 personnes et que la Ville prend en charge 9 chambres d'hôtels single pour une nuit. L'avenant n°1 prévoit une clause particulière relative aux conditions d'annulation suite à une pandémie de type Coronavirus. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.
- Décision n°2021-242 approuvant le contrat de cession conclu avec l'association Poisson Pilote pour l'animation d'une séance Grignote livres à la médiathèque pour la date du 5 juin 2021, pour un montant de 791,25 € TTC. La Ville prend en charge également les droits SACD (ou SACEM).
- Décision n°2021-248 approuvant le contrat de cession conclu avec l'association C'est-à-dire pour l'animation d'une séance de conte à la médiathèque pour la date du 1^{er} juin 2021, pour un montant de 580,25 € TTC.

6/ Patrimoine

- Décision n°2021-262 approuvant la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un petit train touristique établie entre la Commune de Pornichet et la SARL Jog Animations. La convention est conclue du 22 mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, étant entendu que l'occupant devra se conformer aux circuits permanents détaillés dans l'arrêté préfectoral n°2021-015 et aux circuits occasionnels détaillés dans l'arrêté préfectoral n°2021-016. La convention est soumise au paiement d'une redevance annuelle de 2 000 €.
- Décision n°2021-305 approuvant l'avenant n°1 à la convention établie entre la Commune de Pornichet et la SARL Marina Beach portant exonération d'une partie du loyer suite à l'impossibilité d'exploiter le restaurant situé sur le site de la rotonde, plage des libraires pendant la période de fermeture administrative des bars et restaurants. L'avenant n°1 exonère la SARL Marina Beach de la redevance d'occupation à hauteur de 2 403,68 € pour l'année 2021. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

<i>Les documents relatifs à ces décisions sont consultables en mairie</i>

La séance est levée à 21 heures 00.

Vu pour être affiché le 2 juillet 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Pornichet, le 2 juillet 2021.

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR